«Mon père m'a toujours discipliné

avec des fessées et je ne m'en sors pas plus mal aujourd'hui. Au contraire, j'ai toujours marché droit. Il va apprendre comme moi.»

«Je me sens tellement mal... J'étais épuisée et je n'avais personne pour m'aider. Il n'arrêtait pas de crier depuis des heures. Je ne savais plus quoi faire... Je l'ai frappé tellement fort qu'il est tombé et a perdu connaissance.»

«Dans mon pays, quand tu n'arrêtes pas de parler, tu reçois des coups de règle. On a toujours fonctionné comme ça avec mon fils. J'arrive ici et on me menace d'appeler la DPJ et la police? Je ne comprends pas.»



Qu'est-ce qu'on entend par violences physiques (sévices corporels)?

bagage, la frontière entre une pratique éducative normale et les violences physiques (sévices physique est définie en vertu de l'article 38 (e) de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ):

[Lorsque l'enfant subit ou encourt un risque sérieux de subir des sévices corporels ou est soumis à des méthodes éducatives déraisonnables de la part de ses parents ou de la part d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation.]

Un enfant a besoin de limites et d'encadrement pour bien se développer et apprendre à respecter taper, frapper, pincer, menacer, lancer des objets) cause préjudice à l'enfant et n'est pas conforme aux objectifs de la LPJ.

Voici quelques exemples de violences physiques (sévices corporels) en vertu de la LPJ:

- Discipline abusive: punitions inappropriées et corrections exagérées pour éduquer l'enfant.
- Brutalité irrationnelle: incapacité du parent à contrôler sa colère et son agressivité à l'égard de son enfant.
- Restriction et privation excessives: priver l'enfant de nourriture, de sommeil, de soins physiques, de aîte et d'autres conditions essentielles au bien-être physique et immédiat de l'enfant afin de le punir.
- Bébé secoué: syndrome résultant d'un traumatisme crânien et d'autres lésions causées lorsque les nourrissons et les petits enfants sont secoués.
- Intoxication de l'enfant: intoxication par médication, drogues, alcool ou produits toxiques afin de calmer l'enfant, de l'endormir, de l'empêcher de pleurer ou encore de se plaindre.

Impacts légaux



Dépendamment des situations, des accusations criminelles peuvent être déposées contre un parent à la suite de violences physiques (sévices corporels):

Emploi de la force contre l'enfant – Voies de fait article 265 (1)

Employer la force contre son enfant sans son consentement.

Exemples: tirer les oreilles, tirer les cheveux, pincer, donner un coup de poing, pousser, etc.

Agression avec un objet - Agression armée article 267 (a)

Exemples: frapper avec une ceinture, un bâton, un balai, un cintre, une cuillère de bois, un soulier ou un fil (peu importe la partie du corps).

Infliger des lésions corporelles article 267 (b)

Exemples: égratignures, ecchymoses, fractures. coupures, rougeurs, brûlures, etc.

Proférer des menaces article 264.1 (1)

Exemples: menacer de tuer son enfant ou de le frapper en lui laissant des marques.

Abandon d'enfant article 218

Exemples: laisser à la maison son enfant de moins de 10 ans seul et sans surveillance.

Parents absents – Devoir de fournir les choses nécessaires à l'existence article 215 (1)

Applicable notamment aux enfants de moins de 16 ans ou à toute personne nonobstant l'âge qui a des besoins particuliers.

Exemples: fournir les soins médicaux, nourriture, vêtements, gîte et protection.

Homicide involontaire article 232 (1)

Exemple: un bébé décède des séquelles d'avoir été secoué.



Autres impacts



Impacts sur votre relation avec votre enfant

Le lien de confiance avec votre enfant peut être fragilisé et votre relation avec lui risque de se détériorer au fil du temps. Les enfants victimes de violences physiques (sévices corporels) se sentent habituellement moins en sécurité avec vous. Les bébés sont hypersensibles et peuvent associer rapidement votre odeur ou votre voix à vos gestes violents et développer des réactions de peur lorsque vous entrez en contact avec eux.

Impacts sur le développement socioaffectif de l'enfant

Les enfants victimes de violences physiques (sévices corporels) vivent du stress et des sentiments d'insécurité chroniques. Ces expériences les rendent plus à risque de développer des problèmes d'attachement (difficultés à faire confiance aux gens, à s'intégrer et à développer des relations intimes et des relations amicales), des symptômes post-traumatiques, des conduites à risque (témérité, consommation de substances illégales, comportements sexuels potentiellement dangereux) et des comportements délinquants.

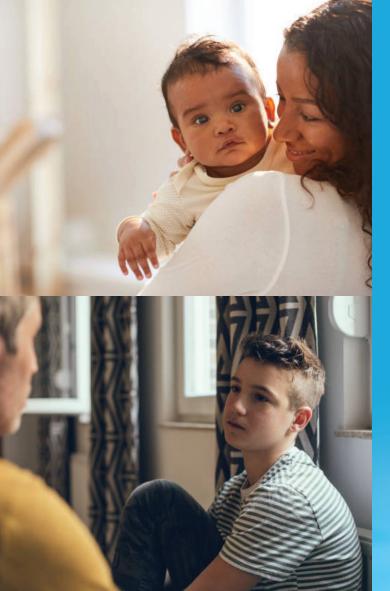
Impacts sur le développement physique de l'enfant

Les enfants victimes de violences physiques (sévices corporels) peuvent développer un système d'alarme interne hypersensible au stress. Le développement et la maturation de leur cerveau peuvent être touchés et les séquelles peuvent persister jusqu'à l'âge adulte. Ils sont aussi plus à risque de développer des troubles psychiatriques graves où ils n'arrivent pas à différencier la réalité de leur imagination (ex.: schizophrénie, trouble délirant, trouble bipolaire, etc.).

Impacts sur le développement cognitif de l'enfant

Les enfants victimes de violences physiques (sévices corporels) sont à risque de développer des problèmes de langage (retard, difficultés de prononciation, mutisme, bégaiement) ainsi que des déficits cognitifs (difficultés d'apprentissage, d'attention, de mémoire, etc.). Ces difficultés peuvent compromettre leur engagement et leur réussite scolaire et leur capacité à bien s'intégrer sur le marché du travail.





Est-ce que vous vous reconnaissez?

Comme tout parent, vous devez faire face à des moments difficiles avec vos enfants. Vous pouvez vous sentir dépassé(e) lorsqu'ils sont inconsolables, désorganisés, agités ou insolents. Les situations du quotidien peuvent déraper et vous vous emportez contre eux.

Lorsque nous avons vécu des mauvais traitements durant notre enfance, nos souvenirs traumatiques et nos insécurités peuvent nous conduire à reproduire la même violence avec nos enfants. Surtout quand nous vivons beaucoup de stress à la maison ou au travail. Éduquer des enfants est éprouvant et il peut être difficile de toujours prendre le recul nécessaire afin de désamorcer calmement certaines situations. Parfois, nous pouvons avoir l'impression que nous n'avons pas d'autre choix que d'utiliser la correction physique pour que nos enfants nous écoutent. Les violences physiques (sévices corporels) peuvent toutefois avoir des conséquences graves pour nos enfants et pour nous-mêmes.

En tant que parent, vous êtes le premier modèle de votre enfant. Les comportements que vous avez envers lui peuvent favoriser ou nuire à son développement. Vous devez aider votre enfant à devenir un adulte responsable. Votre enfant doit vous respecter et vous devez respecter votre enfant. Le respect entre parent et enfant est quelque chose de décisif pour bâtir un lien solide et une relation équilibrée.





Ressources de soutien pour la famille

Personne n'est à l'abri d'avoir besoin de soutien à un moment ou à un autre. Être parent est une responsabilité à vie et il est possible que vous éprouviez des difficultés. Si vous vous sentez dépassé(e) et que vous avez besoin d'aide avec votre enfant, des ressources et des services existent.

Vous trouverez ci-dessous quelques centres de crise, d'écoute et de référence disponibles 24 heures/24, 7 jours/7.

Info-Santé et Info-Social:

(2) 811

Urgence - Signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ):

clientèle francophone et allophone, \$\infty\$ 514 896-3100 clientèle anglophone et juive, \$\infty\$ 514 935-6196

Santé Montréal:

santemontreal.qc.ca/population/ services/crise-familiale/

Espace sans violence:

espacesansviolence.org/ressources-2/

Ligne Parents:

1 800 361-5085

ligneparents.com/LigneParents





